Annonces Légales

Arrêté n° R03-2021-12-24-001 du 24 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

MODIFICATIONS

EGA04373

AVIO GUYANE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 50.000 € Siège social : Centre Spatial Guyanais - BP 506 97388 KOUROU CEDEX 835 233 966 R.C.S. Cayenne

Suivant procès-verbal des Décisions l'Associé unique en date du 31.01.2022 :

- il a été pris acte de la démission de M. Francesco DEPASQUALE de ses fonc-tions de Président et de M. Salvatore SPI-NOSA de ses fonctions de Directeur Gé-néral, à compter du 31.01.2022 - il a été décidé de nommer M. Salva-

tore SPINOSA, demeurant Via Ernesto Basile 93 - 00128 ROME (Italie), en qualité de Président, à compter du 31.01.2022.

Mention en sera faite au R.C.S. de CAYENNE.

Pour avis

Le Président

FGA04374

SOCIETE GUYANAISE DE **PRODUCTION** D'ELECTRICITE SGPE

SARL au capital de 8.000 € Siège social : c/o ARMAG - Port du Larivot – 97351MATOURY RC CAYENNE B 501 644 553

Par ordonnance du 04 janvier 2022, Madame la Présidente du Tribunal Mixte Madame la Presidente du Iribunal Mixte de Commerce de Cayenne a prorogé la durée du mandat d'administrateur provisoire de Maître Lesly MIROITE, isse : 44 rue Schoelcher- 97300 Cayenne, pour une durée de six mois, à compter du 31 décembre 2001 décembre 2021, soit jusqu'au 30 juin

EGA04375

BRICO GUYANE DISTRIBUTION

Sigle : BGD.
Forme : SAS.
Capital social : 500 000,00 euros.
Siège social : Route de Baduel, 97300
CAYENNE.
751 017 401 RCS de Cayenne.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une décision en date du 28 janvier 2022, le président a nommé à effet immédiat et pour une durée indéterener immediar et pour une durée indéter-minée, en qualité de Directeur Général de la Société:

Madame Kristel LE GAC, demeurant 72-74 rue du lieutenant Becker, 97300 CAYENNE. Mention sera portée au RCS de Cayenne. Pour insertion,

Le Président

FGA04377

CAYENNE LOCATION

SARL unipersonnelle au capital de 1.500 € Siège social : 36 avenue de la Liberté – 97300 CAYENNE **RC CAYENNE B 495 309 494**

Par ordonnance du 24 décembre 2021, Madame la Présidente du Tribunal Mixte de Commerce de Cayenne a nommé en qualité d'administrateur provisoire la SE-LARL d'administrateurs judiciaires AJAssociés, siège social : 10 et 12 allée Pierre

de Coubertin – 78000 Versailles, RC VER-SAILLLES D 423 719 178, représentée par Maître Lesly MIROITE, sise : 44 rue Schoelcher – 97300 Cayenne, pour une durée d'une année.

Pour avis

EGA04378 **AUTO-EXPO**

Sarl unipersonnelle au capital de 7.500 € Siège social : 34 avenue de la Liberté – 97300 CAYENNE RC CAYENNE B 439 865 924

Par ordonnance du 24 décembre 2021, Par ordonnance du 24 décembre 2021, Madame la Présidente du Tribunal Mixte de Commerce de Cayenne a nommé en qualité d'administrateur provisoire la SE-ARL d'administrateurs judiciaires AJAssociés, siège social: 10 et 12 allée Pierre de Coubertin – 78000 Versailles, RC VER-SAILLLES D 423 719 178, représentée par Maître Lesly MIROITE, sise: 44 rue Schoelcher – 97300 Cayenne, pour une durée d'un an. durée d'un an.

Pour avis

EGA04390

SOCIETE DES CARRIERES DE NANCIBO

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 17 rue Mombin ZA de Soula II 97355 MACOURIA- TONATE

833 703 051 RCS CAYENNE

Aux termes d'une délibération de l'As-semblée Générale Ordinaire en date du 31

semblée Générale Ordinaire en date du 31 décembre 2021, il résulte que : La société HOLDING GROUPE ANTOINETTE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à MACOURIA TONATE (97355), 17 rue de Mombin ZA de Soula II, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 833 680 473, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Mathieu ANTOINETTE (démissionnaire

placement de Monsieur Matrileu ANTOI-NETTE, démissionnaire. L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mathieu AN-TOINETTE a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la HOLDING GROUPE ANTOINETTE.

POUR AVIS

Le Président

DISSOLUTIONS

EGA04391

SNC FREGATE LOC 08

Société en Nom Collectif en cours de liquidation au capital de 117800 Euros Siège social : C/o COFIGU - 28 avenue de la liberté 97300 CAYENNE - GUYANE RCS 433 597 259

Par AGO du 19/02/2013, la collectivité des associés a décidé :

- d'approuver les comptes de la liquida-

tion,
- de donner quitus au liquidateur et de - de dofiner quitus au liquidateir et de le décharger de son mandat, - de prononcer la clôture de la liquida-tion à compter du 19/02/2013 La société sera radiée du RCS de

Cayenne Pour Avis

Le Liquidateur

www.lapostille.fr

EGA04392

SNC FREGATE LOC 08

Société en Nom Collectif au capital de Sociate en in Collectural Capital de 117800 Euros Siège social : C/o COFIGU - 28 avenue de la liberté 97300 CAYENNE - GUYANE RCS 433 597 259

Par AGE du 19/02/2013 la collectivité des associés a décidé :

des associes a decide : 1º/ de dissoudre la société par anticipa-tion avec effet au 19/02/2013 2º/ de désigner en qualité de liquidateur la société SOFICO INVESTISSEMENTS, sise 36 Avenue Hoche 75008 PARIS, représentée par son gérant, Monsieur Geof-froy Marraud des Grottes 3°/ de fixer le siège de la liquidation et

l'adresse où sera reçue la correspondance C/O SOFICO INVÉSTISSEMENTS, C/o COFIGU - 28 avenue de la liberté, 97 300 CAYENNE – GUYANE

La modification sera portée au RCS de Cayenne Pour Avis

Le Liquidateur

RECTIFICATIF

EGA04395

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence EGA04215 parue dans L'APOSTILLE, le 18/11/2021 concernant la société 18/11/2021 concernant la société

J&P HOLDING, lire Capital: 3 000€. Capital max: 3 00

00€. en lieu et place de Capital: 30

00€. Capital min: 3 0 000€. Capital max: 3 000€. Capital max: 3 000€. Capital max:

FGA04399

PLB GUYANE AGENCEMENT

Rectificatif à l'avis paru le 22/01/21

Hectilicatii a l'avis para le 22/31/2. Il faut lire "A compter du 31/12/2019" (et non 30/06/2020 comme indiqué par erreur) Le reste de l'annonce est inchangé.

PLAN DE PREVENTION

EGA04394



Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

pour la commune de Saint-Laurent du Maroni

Le plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) de la commune de Saint Laurent du Maroni a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° R03-2022-01-14-00003 en date du 14 janvier 2022.

Un plan de prévention des risques est un document qui réglemente l'aménagement du territoire et les activités dans des espaces soumis à un risque.

Le P.P.R.I. de Saint Laurent du Maroni est établi pour le risque inondation généré

est établi pour le risque inondation généré par débordement de cours d'eau : il cou-vre les crues du Maroni et des principaux affluents, notamment la crique Balaté, la

crique Saint-Laurent, la crique Mal-gaches et la crique des Vampires. Le P.P.R.I. définit les zones exposées au risque d'inondation et fixe les interdic-tions ou les prescriptions de construction tions ou les prescriptions de construction et d'exploitation sur ces zones. Il établit également les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers et aux collectivités publiques, et qui doivent être prises pour éviter l'aggravation des risques et limiter les dommages. En particulier, il veille à assurer le libre écoulement des eaux et à la conservation, la restauration ou l'extension des champs d'inondation, zones d'expansion naturelle des crues.

tension des champs d'inondation, zones d'expansion naturelle des crues.
La procédure d'élaboration du P.P.R.I. a été menée en concertation avec la commune de Saint Laurent du Maroni ; il a été soumis à l'avis des collectivités et des organismes associés en 2018, puis à enquête publique entre le 22 mars 2021 et le 20 avril 2021.
Le P.P.R.I. approuvé vaut servitude d'utilité publique au titre de l'article

d'utilité publique au titre de l'article L.562-4 du code de l'environnement. À ce titre, il devra être annexé aux docuce titre, il devra être annexé aux documents d'urbanisme existants, conformément aux articles L151-43, L152-7 et
L1543-60 du code de l'urbanisme.
Une copie du dossier de P.P.R.I. a
été déposée:

• En mairie de Saint Laurent du Maroni
• Au siège de la CCOG à Mana
• A la DGTM, sur rendez-vous au service d'urbanisme, rue du vieux port à
Cavenne.

Le document est consultable sur le site de la Préfecture de Guyane et de la DGTM :

http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/saint-laurent-du-maroni-r1035.html

Informations : Direction Générale des Territoires et de la Mer, unité de Préven-tion des Risques Naturels : em.remd.deal-guyane@developpe-ment-durable.gouv.fr

Une annonce légale

à publier

en Guyane?

Saisissez la

en ligne

www.lapostille.fr

L'Apostille N° 359 Vendredi 11 Février 2022 Page 8